

## **MODIFICATION 1**

### **À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS**

**Numéro de sollicitation : 1000013618**

**DATE DE FERMETURE : Mercredi le 16 octobre 2013**

**HEURE DE FERMETURE : 14 00 heures heure normale de l'est**

**TITRE : Programme de perfectionnement du leadership des cadres**

**À tous les soumissionnaires :**

**L'intention de cette modification est pour l'effet à l'information suivante :**

1. Les soumissionnaires sont avisés de **SUPPRIMER** les instructions pour la préparation des soumissions de la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS et la **REEMPLACER** par la suivante :

#### **Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit

**Section I : Soumission technique (7 copies papier)**

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) ;  
☒ utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-wgsc.gc.ca/ecologisationgreening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-wgsc.gc.ca/ecologisationgreening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## 2. Foire aux Questions

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Justice Canada répond comme suit :

**Question 1:** Souhaitez-vous que nous répondions séparément (dans deux sections distinctes) aux critères obligatoires et aux critères techniques côtés?

**Réponse:** Oui, veuillez répondre séparément.

**Question 2:** Dans le cas où nous pourrions répondre aux critères obligatoires et aux critères côtés en même temps : pour démontrer l'expérience de l'organisation soumissionnaire, en répondant au critère C1 et supposant que nous présentons 5 descriptions d'une page chacune aurons-nous également répondu au critère CO1?

**Réponse:** Veuillez vous référer à la question 1. S'il-vous-plaît, répondre séparément.

**Question 3:** Dans l'optique d'être au clair avec le niveau hiérarchique des cadres supérieurs nous souhaiterions savoir s'ils gèrent des employés ou d'autres gestionnaires?

**Réponse:** Cela peut dépendre des groupes et niveaux des postes occupés par les participants. Les EX-01, EX-02, LC-01 et LC-02 représentent les deux premiers niveaux cadres au ministère de la Justice. Plusieurs des participants visés par le Programme gèrent d'autres gestionnaires et/ou superviseurs, ainsi que des employés.

**Question 4:** À la page 14 de la DDP citée en objet vous faites référence, lorsque vous parlez du critère côté C6, à la région de la Capitale-Nationale. Pouvez-vous me confirmer que vous faites bien référence à la région d'Ottawa?

**Réponse:** La région de la capitale nationale est définie dans la Loi sur la capitale nationale, L.R. 1985, ch. N-4 1985, art. 2, qui peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-4/>

**Question 5:** Selon notre expérience, l'exigence obligatoire relative aux installations est inhabituelle pour ce type de soumission. Étant donné l'importance du contenu et de la livraison et la variété des installations disponibles dans la RCN qui sont gérées par des professionnels et qui peuvent accueillir les réunions du gouvernement, le Ministère pourrait-il considérer supprimer l'exigence obligatoire relative à la description des installations précises dans la RCN qui ont été fournies et organisées?

**Réponse:** Non, nous ne supprimerons pas cette exigence obligatoire.

*À noter que le critère obligatoire (O4) auquel vous référez ne mentionne pas la RCN : Le soumissionnaire doit prouver qu'il a déjà fourni et organisé des locaux (salle de classe principale et salles pour exercices en sous-groupes, s'il y a lieu) répondant aux besoins de cadres supérieurs. La description doit comporter au moins deux (2) prestations de programme ou de cours offertes dans les trois (3) dernières années.*